



Montmerle

Infos

Lettre d'informations municipales
Juin 2024

L'édito du maire

Un budget sincère,
qui maintient le cap



Face aux crises successives connues depuis 2020, la Commune, forte d'une situation financière saine, a su faire face, s'adapter et préserver

les marges de manœuvre indispensables à la mise en œuvre de ses priorités d'action. Le budget 2024, voté le 11 avril dernier, poursuit dans cette voie. La préservation du cadre de vie et d'une offre de services et d'équipements de qualité d'une part, le maintien d'un niveau élevé d'investissement d'autre part, ont été recherchés. Ce double objectif a nécessité une stricte hiérarchisation des projets, voire un étalement de certaines dépenses d'investissement, dans un contexte d'inflation durable. La démarche de sobriété énergétique, engagée depuis 2015, porte cependant ses fruits, limitant la hausse de la facture énergétique. Cela nous permet de « maintenir le cap » et de financer nos priorités, qui vous sont présentées en pages 3 à 6 de ce numéro.

Bel été !

Comme tous les ans, la période estivale ne manquera pas d'animations, pour tous les âges, pour tous les goûts !
Merci à toutes celles et tous ceux qui se mobilisent pour donner du rythme à l'été montmerlois. Que chacune et chacun en profitent ! ●

Le maire,
Philippe PROST

À la une / Détente et loisirs

Des conditions d'accueil améliorées au parc de la Batellerie

Les nouvelles toilettes publiques du parc de la Batellerie ont été mises en service en mars 2024. Cette réalisation, très attendue, a nécessité des évolutions importantes du projet initial.

➤ Le constat était simple et partagé : les toilettes du parc de la Batellerie étaient vétustes et non conformes aux normes d'accessibilité. Dès 2020, décision est prise de reconstruire des sanitaires « à neuf » dans le local existant. Cependant, ce projet se heurte à plusieurs difficultés, parmi lesquelles sa situation au sein du « site classé du Val de Saône ». Afin de préserver la qualité paysagère du site, tout projet doit recevoir l'aval de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Un accord difficile à obtenir alors que le local existant était considéré comme une « verrue »... Une alternative plus ambitieuse a donc été retenue, privilégiant l'intégration des sanitaires au sein de la maison Guillon.

Une opération globale

Préalable à tout aménagement, la toiture de la maison Guillon a été

refaite, en raison de problèmes d'étanchéité. Deux WC PMR automatiques ont ensuite été réalisés en façade Nord. Deux urinoirs, ouverts lors de manifestations uniquement, complètent cet équipement. Prochaine étape : la démolition partielle du bâtiment annexe, dit « La Forge », dont le périmètre est en cours de discussion avec la DREAL.

L'enjeu associatif pris en compte

L'ancien local, voué à la démolition, abritait un espace de stockage mis à disposition de l'Amicale boules. En remplacement, le club dispose désormais d'un coffre de rangement, aménagé au niveau des jeux de boules, et d'un placard au sein du chalet du parc. Les conditions de stockage du club de canoë-kayak, dans la maison Guillon, ont été améliorées, par la réfection d'une dalle en béton. ●

Événement

Inauguration des écoles le vendredi 5 juillet

Vendredi 5 juillet, la Ville inaugurera les nouvelles écoles publiques Mick Micheyl, l'aboutissement de plus de 7 ans d'études et de travaux ! À l'issue de la cérémonie officielle, un temps de « Portes Ouvertes » vous sera proposé. Rendez-vous à partir de 16h30 pour une visite accompagnée, en petits groupes. Plus d'infos à suivre prochainement sur le site internet et sur la page Facebook de la mairie. ●

« Saône 2 Rhône » : une campagne scientifique au plus près des habitants



En dépit des aléas, les étudiants du projet « Saône 2 Rhône » et leur campagne de recherche ont suscité l'intérêt et la curiosité de Montmerlois de toutes générations.

➤ Un problème moteur, une Saône en crue, une météo très pluvieuse... les obstacles se sont accumulés sur la route des 4 étudiants de l'association Juste 2°C, qui devaient initialement faire escale à Montmerle-sur-Saône du 28 avril au 6 mai sur leur bateau-laboratoire. Les jeunes scientifiques ont cependant fait preuve d'inventivité pour mener à bien plusieurs actions de sensibilisation autour de l'eau et de ses usages.

Des ateliers périscolaires « hors les murs »

Les 2 et 3 mai, 31 élèves de l'école élémentaire Mick Michéyl ont ainsi participé à un ou plusieurs ateliers coconstruits par les étudiants et le service périscolaire. Les chercheurs en herbe sont partis sur le chemin de halage à la découverte des berges et de leur végétation, au parc des Minimes pour une étude sur le paysage et le mode de vie des castors ou encore

en centre-bourg pour observer les liens entre la Saône et l'aménagement de la commune. Certains se sont aussi initiés à une expérience scientifique qui leur a permis d'identifier les plastiques présents dans la rivière.

Des rencontres tout public avec la médiathèque

À l'issue d'une balade et d'une expérience autour des pollutions plastiques organisées le 4 mai, une douzaine de personnes ont visité le bateau-laboratoire amarré à la halte fluviale. Les jours précédents, deux des étudiants, l'un en géographie, l'autre en biologie et anthropologie de l'environnement, avaient présenté leur projet à une dizaine d'habitants vivement intéressés, tandis qu'une exposition sur la Saône était visible en vitrine de la médiathèque.

L'aventure continue...

Le 5 juin, à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, la médiathèque accueillera une exposition d'affiches réalisées par les enfants fréquentant l'accueil périscolaire sur les thématiques abordées avec les étudiants. Une exposition sur la campagne « Saône 2 Rhône », actuellement en projet, pourrait être ultérieurement présentée à Montmerle-sur-Saône. ●

En bref

Rue Saget, le projet immobilier avance

➤ Le promoteur VALDOLY a déposé une demande de permis de construire pour la réalisation de deux maisons de ville jumelées, en R+1, sur le tènement situé rue Saget. Ces parcelles, propriétés communales, ont fait l'objet d'un accord de cession, pour un montant de 60 000 €. Le bâti encore existant sera, en outre, démoli aux frais du promoteur. Le permis de construire est en cours d'instruction. ●

Aménagement de sécurité routière

➤ Courant mai, le Département de l'Ain a posé des bordures au droit du carrefour entre la RD933, avenue de Thiollet, et la RD933c, rue de Lyon.

Cet aménagement réduit les voies de circulation, afin de limiter la vitesse des véhicules. Un STOP a remplacé le cédez-le-passage. La Commune avait interpellé les élus départementaux sur la dangerosité de cette intersection il y a plusieurs mois. Limitée, cette réalisation va néanmoins dans le bon sens. ●



TRAVAUX

La mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées dans le secteur des Mûriers démarrera au début de l'automne, pour une durée prévisionnelle de 10 mois (sauf aléa). Avant le lancement, les riverains seront invités à une réunion d'information en présence de la CCVSC, de la Commune et du maître d'œuvre. ●





BUDGET 2024 : UN BUDGET SINCÈRE, QUI MAINTIENT LE CAP

Priorités d'action 2024

La transition écologique, un impératif transversal

Construire progressivement la « petite ville de demain »

Reconstruction des écoles publiques Mick Micheyl

Renouvellement et confortement du centre-bourg

Préserver les services à la population et la qualité du cadre de vie

Des services de proximité, pour répondre aux attentes des habitants

Un cadre de vie à entretenir et à valoriser

Réinventer le patrimoine matériel et immatériel cher aux Montmerlois

Refondation de la Foire, en mode participatif

Vers une zone de détente et de loisirs sur le site des Mûriers

En chiffres

BUDGET PRINCIPAL

3,97 M€
en fonctionnement

3,66 M€
en investissement

BUDGET « GÎTE CASTEL DE VALROSE »

191 000 €
en fonctionnement

86 000 €
en investissement

BUDGET DU CCAS

21 000 €
en fonctionnement

Éclairage sur le niveau d'endettement

➤ 2 nouveaux emprunts

Afin de mener à bien la reconstruction des écoles publiques Mick Micheyl, la Commune a contracté 2 nouveaux emprunts, d'un montant total de 2,5 M€. Cette nécessité d'un recours à l'emprunt avait été anticipée dès le précédent mandat.

➤ 3 M€ d'encours

Au 31 décembre 2023, l'encours total de dette s'élève à 2 996 586 M€. Cet encours est constitué de 4 emprunts, 3 à taux fixe et 1 à taux révisable adossé sur le livret A. Les variations d'annuités sont ainsi limitées et prévisibles.

➤ 2,88 années

À l'issue de l'exercice 2023, la capacité de désendettement de la commune atteint 2,88 années. Ce chiffre mesure le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité de sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. 2,88 années est une durée très inférieure à la cote d'alerte, estimée à 12 ans.

➤ 212 000 €

C'est le montant total de l'annuité pour 2024, comprenant le remboursement en capital des emprunts et le remboursement des intérêts (hors Intérêts Courus Non Echus). L'un des 4 emprunts contractés par la Commune arrivera à terme courant 2025.

En savoir plus

Consultez l'ensemble des documents liés aux décisions budgétaires sur www.mairie-montmerle.fr > Vie municipale > Budget. ●



Budget de fonctionnement.

L'essentiel en 10 données-clés



PRINCIPALES RECETTES

> **1,6 M€ de taxe sur le foncier bâti**

La taxe foncière sur les propriétés bâties constitue le levier principal de la collectivité en matière de recettes fiscales. Au budget 2024, le produit issu de la taxe sur le foncier bâti est estimé à 1,6M€, soit 46,8 % des recettes prévisionnelles réelles.

> **35,27 %**

Le taux de taxe sur le foncier bâti est fixé à 35,27 %, inchangé par rapport à 2023. Ce taux est inférieur au taux moyen des collectivités de 3 500 à 5 000 habitants (37,93 % en 2023). Les propriétaires de biens immobiliers verront cependant leur montant de taxe foncière augmenter, l'État ayant décidé de revaloriser les bases fiscales à hauteur de 3,9 %.

> **681 000 € de dotations de l'État**

Les dotations de l'État représentent 20 % des recettes de la collectivité. Estimées à 681 000 € lors de l'élaboration budgétaire, elles ont été confirmées depuis le vote du BP à un montant supérieur (+ 40 000 €, en raison d'une forte revalorisation de la Dotation de Solidarité Rurale).

PRIORITÉS D'ACTION EN DÉPENSES



Accueil périscolaire
2 animateurs supplémentaires

Afin d'être en mesure de répondre aux attentes des familles, 2 postes supplémentaires d'animateurs périscolaires ont été créés sur le temps méridien. Le service périscolaire accueille en moyenne chaque midi 230 enfants, un chiffre en augmentation de 16 % sur un an (janvier 2023 - janvier 2024).



Restauration scolaire
145 000 €

145 000 €, c'est le montant prévisionnel de la prestation de restauration scolaire, pour la fourniture d'environ 33 000 repas. Après une augmentation de 6,5 % du coût du repas facturé à la collectivité à la rentrée 2023, une nouvelle hausse substantielle de ce coût est attendue dans le cadre du renouvellement du marché, au 1^{er} septembre 2024.



Prévention - Sécurité
1 poste d'ASVP

Dans le cadre du renforcement des missions de prévention et de sécurité, le conseil municipal a décidé la création d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (AVSP). Cette nouvelle agente est entrée en fonction en mars 2024.



Foire
35 000 €

Le projet de refondation de la Foire bénéficie d'une enveloppe dédiée de 35 000 €, majorée de 10 000 € par rapport à 2023. La priorité donnée à la refondation de la Foire se traduit aussi dans les dépenses de personnel, avec la création d'un poste de chargé de projet, à mi-temps.



Sobriété énergétique
-12 000 €

Les crédits dédiés au chauffage sont en recul de 12 000 € (38 000 € contre 50 000 € en 2023). À l'origine de ces économies d'énergie : la mise en service d'une chaufferie bois mutualisée au sein de l'école maternelle Mick MicheyL, desservant plusieurs bâtiments communaux, et le remplacement des chaudières gaz du Centre Technique Municipal et de la Maison des Associations par des pompes à chaleur. L'extinction nocturne de l'éclairage public depuis octobre 2023 entraînera également des économies d'énergie.



Cadre de vie
74 000 €

Hors dépenses de personnel, la Commune consacre environ 74 000 € à l'aménagement et à l'entretien des espaces verts. Ces dépenses comprennent le fleurissement, des prestations de tonte et d'élagage, le traitement contre les chenilles processionnaires ou encore la maintenance et les réparations des matériels des services techniques.



Associations
28 000 €

Une enveloppe de 28 000 € est prévue pour l'attribution de subventions aux associations. Ce montant, reconduit à l'identique des années précédentes, recouvre les subventions de fonctionnement et les subventions attribuées au titre du « Ticket Sport Culture ». Il n'inclut pas le soutien apporté à la vie associative par la mise à disposition de salles ou de matériels. 3 200 € de subventions sont alloués aux associations à caractère social dans le cadre du CCAS. ●

Budget principal - investissement

Les grands investissements

En 2024, la Commune continue d'investir à un niveau élevé, consacrant 3,36 M€ aux opérations d'équipement, dont 1,24M€ de crédits nouveaux.



RECONSTRUCTION DES ÉCOLES MICK MICHEYL

371 000 €

Lancée en 2017, la reconstruction du groupe scolaire Mick Micheyl est en cours d'achèvement : la nouvelle école élémentaire ouvrira ses portes à la rentrée 2024. D'un coût prévisionnel global de 7,7 M€ TTC, financé sur 8 exercices budgétaires, cette opération a subi de plein fouet la hausse des prix de l'énergie et des matières premières : le surcoût est estimé à 560 000 €, soit environ 10 % du coût des travaux. Des subventions ont été obtenues pour un montant de 1,048 M€ et les recettes de Fonds de Compensation de la TVA seront de l'ordre de 1,2 M€.



CENTRE-BOURG

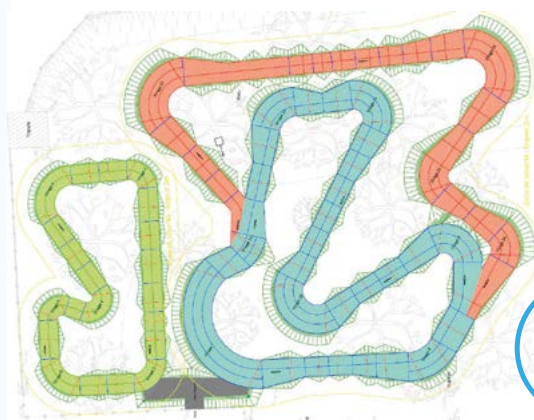
40 000 €

Le renouvellement urbain et le confortement du centre-bourg constituent une opération majeure et stratégique pour l'avenir de la commune. Des crédits sont réservés pour la conduite d'études pré-opérationnelles à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté au sein du périmètre approuvé à l'automne 2023.

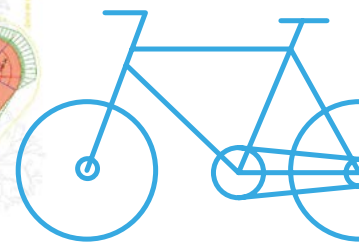
SITE DES MÛRIERS VERS UNE ZONE DE DÉTENTE ET DE LOISIRS

208 000 €

25 000 € pour l'élaboration d'un schéma directeur d'aménagement, 155 000 € pour la séparation des réseaux électriques entre le site des Mûriers et le Parc des sports, 28 000 € de crédits complémentaires pour la réalisation d'un pump-track : le budget 2024 mobilise une part significative de crédits pour le projet de « reconversion » du site de l'ancien camping municipal en une zone de détente et de loisirs. Le pump-track devrait être livré au cours de l'été.



Pistes du futur
pump-track
©A2C Sports.



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

165 000 €

La Ville continue d'investir massivement en faveur des économies d'énergie. Des travaux sont programmés pour le passage en LED de l'éclairage des stades de football et des courts de tennis extérieurs.

Des crédits ont par ailleurs été votés pour l'acquisition d'un vélo électrique pour l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (2 500 €) et pour l'aménagement du rond-point du Merle (au niveau du site des Mûriers), dont le bassin d'agrément, fort consommateur d'eau, sera supprimé (3 000 €).



SITE DES MINIMES

7 000 €

Le programme pluriannuel de préservation et de mise en valeur du site des Minimes se poursuit, à travers la réalisation d'une étude sur la restauration du clocher de la chapelle. Les travaux qui résulteront de cette étude, initialement prévus en 2024, sont reportés en 2025. Cet étalement de l'investissement est nécessaire compte tenu des capacités budgétaires de la Commune et de la nécessité d'identifier l'ensemble des sources de financement possibles.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET ASSOCIATIFS

74 200 €

2024 verra le démarrage d'une opération d'aménagement d'ensemble au Parc des sports. Au programme, en plusieurs tranches de travaux : la création de cheminements sécurisés et d'aménagements paysagers, la pose de mobilier urbain et une sécurisation du site contre les risques d'intrusion. 50 000 € sont prévus en 2024 pour l'aménagement des abords du skate-park.

L'investissement en faveur des équipements publics de proximité ne s'arrête pas là : acquisition d'un réfrigérateur pour le chalet du parc de la Batellerie (2 500 €), reprise de toiture de l'ancien tennis couvert (10 000 €) ou encore réalisation de petits travaux d'aménagement intérieur et acquisition de mobiliers à la médiathèque (11 700 €).



BUDGET ANNEXE « GÎTE CASTEL DE VALROSE »

Bien que le gîte Castel de Valrose connaisse un réel succès, les recettes annuelles, estimées à 70 000 €, ne sont pas suffisantes pour couvrir les charges nécessaires à l'exploitation de cet équipement.

En 2024, le budget principal versera ainsi au budget annexe une subvention de 40 000 €.

En investissement, 20 000 € seront affectés à une première tranche de travaux de remplacement des menuiseries et des volets, afin de limiter les consommations de ce bâtiment très énergivore.



RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

70 000 €

La mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans le secteur des Mûriers fait l'objet d'un complément de crédits en 2024, 270 000 € ayant été alloués à cette opération en 2023. La Commune, compétente en matière d'eaux pluviales, mène ce projet en coordination étroite avec la Communauté de communes Val de Saône Centre, compétente en matière d'eaux usées.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

30 000 €

Afin de limiter la vitesse des véhicules, la pose de 3 feux tricolores est en projet au carrefour entre la rue de Mâcon (RD933c) et le chemin du Peleu. Financé par la Commune, cet aménagement devra faire l'objet d'un accord préalable du Département de l'Ain.



VIDÉOPROTECTION

12 700 €

La modernisation et l'extension du système de vidéoprotection se poursuit, avec l'implantation de nouvelles caméras dans le secteur de la place de l'église, et le déplacement d'une

caméra existante, pour des raisons foncières et techniques. Des crédits spécifiques ont en outre été prévus dans le cadre de l'opération de reconstruction du groupe scolaire, pour l'installation d'un système de vidéoprotection aux abords des nouvelles écoles (4 000 € en 2024).

Vos démarches

Déchets verts

À compter du 1^{er} juillet 2024, les tontes de pelouse ne seront plus acceptées en déchetterie. Afin de favoriser une gestion durable des déchets verts, le SMIDOM Veyle Saône propose des ateliers sur le recyclage des végétaux, autour de différentes techniques : broyage, paillage, mulching et compostage. Ces ateliers, gratuits, sont organisés dans les 4 déchetteries du territoire (Francheleins, St-Etienne-sur-Chalaronne, Vonnas, St-Jean-sur-Veyle). Consultez le calendrier, les lieux et les horaires sur <https://smidom.org/fr/>.

Rappelons que, pour des raisons sanitaires et de prévention des incendies, le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit aux particuliers. Le non-respect de la réglementation est passible d'une contravention de 4^e classe pouvant s'élever jusqu'à 750 €.

Opération Tranquillité Vacances

En cas d'absence prolongée de votre domicile, vous pouvez vous inscrire à l'Opération Tranquillité Vacances. Les services de gendarmerie et de police municipale porteront alors une attention particulière à votre habitation et vous préviendront s'ils constatent une anomalie.

Pour vous inscrire, plusieurs possibilités :

- De manière dématérialisée sur le site www.service-public.fr,
- En remettant à la police municipale ou à la gendarmerie le formulaire CERFA « Opération Tranquillité Vacances » rempli par vos soins. L'inscription peut être réalisée sur papier libre si elle contient bien toutes les mentions nécessaires (coordonnées complètes et précises, période d'absence...).

La Poste – Évolution des conditions d'ouverture

À compter du 1^{er} juillet prochain, le bureau de Montmerle-sur-Saône sera ouvert :

- Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- Le samedi de 9h à 12h.

Par ailleurs, La Poste sera complètement fermée du lundi 5 au vendredi 18 août.

La fermeture du bureau le lundi, ainsi que la fermeture estivale, relèvent d'une décision unilatérale de La Poste.

Conciliateur de justice

Depuis fin mai, France Services, structure intercommunale située 2 rue de Lyon à Montmerle-sur-Saône, accueille chaque mois la permanence d'un conciliateur de justice. Auxiliaire de justice bénévole, le conciliateur peut vous aider, par exemple, dans la résolution d'un conflit de voisinage. Le conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous.

Plus d'informations auprès de France Services :

tél. 09 74 36 65 35 ;

franceservices@ccvsc01.org ;

www.ccvsc01.org > Services au quotidien > France Services. ●

Rentrée 2024

Écoles – Accueil périscolaire

Nouvellement installés dans la Commune, vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire Mick Micheyl et à l'accueil périscolaire ? Vous retrouverez l'ensemble des informations nécessaires sur www.mairie-montmerle.fr
> [Vivre à Montmerle](#) > [Education](#).

Associations

Bon à savoir !

- Le Forum des associations se tiendra le dimanche 1^{er} septembre.
- Une liste des associations est disponible sur www.mairie-montmerle.fr > [Vivre à Montmerle](#) > [Associations](#). Elle est régulièrement mise à jour.
- Avec le Ticket Sport Culture, la Commune soutient l'adhésion des jeunes de 4 à 16 ans dans les associations locales. Ce soutien financier, à hauteur de 50€ (cumulable en cas de plusieurs adhésions), est déduit du montant de l'adhésion par le club, auquel la Commune verse ensuite une subvention. ●

Expression de la minorité

Montmerloises, Montmerlois,

Nous regrettons et insistons sur l'absence de réunions de certaines commissions.

Ceci est préjudiciable au suivi des différents dossiers de la commune et de son territoire.

Les administrés sont en attente d'informations. De ce fait, nous constatons le manque de communication et de transparence de la Majorité envers les Citoyens et la Minorité.

Nous soulèverons lors des prochains conseils municipaux les questions sur la sécurité routière, celle des personnes et des biens au niveau de notre commune.

Nous sommes présents et à votre disposition sur le terrain ainsi que sur notre page Facebook pour répondre à vos interrogations.

Vos élus de la Minorité

Annie CHAZALET, Patricia MAURY,
Romain ALIX, Olivier CHATELAIN,
Dominique FAMERY



Démocratie participative

La nouvelle Foire se dessine...

Les participants à la démarche de coconstruction de la Foire ont trouvé leurs marques. Réservez les 6 et 7 septembre dans votre agenda !

Depuis l'automne, des élus et des citoyens fortement investis travaillent à un même objectif : proposer une Foire festive et qualitative, qui associe renouvellement et tradition. Après des heures de discussions, de recherches et de contacts, le préprogramme de cette 417^e édition se dévoile.

Vendredi 6 septembre

À partir de 18h, rendez-vous place du Marché pour la soirée d'ouverture, autour de trois temps forts : des animations destinées aux enfants et aux familles, puis un bal populaire dans un esprit guinguette, avant qu'un DJ ne clôture la soirée. Dans une ambiance « after work », vous pourrez choisir votre repas entre différents food-trucks ou réserver votre soirée chez un des restaurateurs montmerlois. Sans oublier les buvettes du Sou des écoles Mick Michéyl et de l'APEL de l'école privée Saint Joseph !

Samedi 7 septembre

La Foire investira le centre-bourg, les bords de Saône et le site des Mûriers à partir de 10h. Attendez-vous à :


- flâner à travers les pôles « Gastronomie, Art, Beauté et bien-être, Anciens métiers, Loisirs, Artisanat » du marché,
- retrouver vos commerçants et vos artisans locaux et des exposants « historiques »,
- découvrir des animations sur « Le Montmerle d'antan », « Les chevaux et autres animaux », « La Saône », « La musique », « La Voie bleue et le vélo »,
- conclure les festivités autour d'un repas concocté par les associations de parents d'élèves.

Le programme sera consultable au cours de l'été sur un site internet et une page Facebook dédiés.

Rejoignez-les !

Dans la bonne humeur, avec enthousiasme et sérieux, l'équipe de la Foire vous attend ! Contactez-la au 06 79 42 61 98 ou par mail à foire@mairie-montmerle.fr.

Sur l'agenda

-  **Dimanche 9 juin, Élections européennes**, Bureaux de vote ouverts de 8h à 18h.
-  **Dimanche 9 juin, Fête de la vigne de la Confrérie des Chevaliers des Minimes**, Parc des Minimes.
-  **Les dimanches 9 juin, 14 juillet et 11 août, Retro Car Meeting**, Parc de la Batellerie.
-  **Samedi 15 juin, Concert audition de l'école de musique**, Salle des fêtes.
-  **Judis 20 et 27 juin, 4 et 11 juillet, Partir en livre**, Parc de la Batellerie.
-  **Samedi 22 juin, Fête de la musique de l'UCAM**, Centre-bourg.
-  **Dimanche 23 juin, Handi-raid**, Site des Mûriers.
-  **Vendredi 5 juillet, Ciné plein air**, Parc de la Batellerie.
-  **Les samedis du 6 juillet au 31 août, Concerts 5 à 7 du Comité des fêtes**, Parc de la Batellerie.
-  **Dimanche 14 juillet, Feu d'artifice de la Ville et festivités**, Centre-bourg.
-  **Samedi 20 juillet, Fête de la bière de la Classe en 2**, Parc de la Batellerie.
-  **Mercredi 24 juillet, Loto du Comité des fêtes**, Parc de la Batellerie.
-  **Lundi 29 juillet, Concours de la Pétanque montmerloise**, Parc de la Batellerie.
-  **Vendredi 30 août, Don du sang**, Salle des fêtes.

Agenda non exhaustif.

Retrouvez les horaires, les organisateurs et les autres rendez-vous sur :

- les panneaux lumineux
- www.mairie-montmerle.fr
- www.tourisme-val-de-saone.fr